

Ecole Élémentaire St Georges

Règlement destiné aux parents



Année 2018 – 2019

OUVERTURE de L'ECOLE - HORAIRES

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon le calendrier établi (collé dans le cahier de correspondance).

Merci de bien respecter les horaires et d'éviter tout retard.

ENTREES

Les élèves du CP au CM2 entrent seuls, par le portail métallique, le matin entre **8h15 et 8h30**.

L'après-midi entre **12h45 et 13h00** les externes entrent seuls, par la porte vitrée de l'école

Les messages destinés à l'équipe éducative doivent être écrits sur le cahier de correspondance de l'enfant.

SORTIES

Les élèves externes **sortent** de l'école entre 11h25 et 11h30 par le portail métallique ou les accueils de l'école (CP) ou du collège (CM2).

à 16h15 ⇒ CP et CE1 par le petit portail en haut de la cour
⇒ CE2 et CM1 par le grand portail métallique central
⇒ CM2 par la porte vitrée du collège au 19 rue Bouret

à 17h45 ⇒ sortie des élèves inscrits à l'étude par les deux portails, sauf les CP (par la porte vitrée) ou à la danse, l'anglais, l'allemand.

à 18h ⇒ sortie des élèves inscrits aux ateliers de théâtre par la porte vitrée.

à 18h 15 ⇒ sortie des élèves inscrits à l'atelier judo du vendredi par la porte vitrée.

Les enfants inscrits aux ateliers ne doivent pas être inscrits en même temps à l'étude.

A partir de **16h30**, tout enfant non autorisé à partir seul et encore présent à l'école, restera à l'étude jusqu'à **17h45**. Il sera sous la responsabilité de l'adulte référent présent ce jour-là.

SECURITE

Lors des entrées et sorties, la vigilance du personnel est indispensable. Un très court échange est toujours possible mais il est préférable de prendre rendez-vous en utilisant le cahier de correspondance.

Par mesure de sécurité, aucun élève n'attend sur le trottoir et nous demandons aux parents qui ont récupéré leur enfant de céder la place aux autres rapidement.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

SANTE

Les enfants malades doivent rester à la maison. Prévenir l'école le matin même, par téléphone. Au retour de l'enfant, fournir un mot d'excuse et pour les absences de plus de 48h,

un certificat médical. Veillez à ne remettre en classe qu'un enfant bien rétabli. (Nous n'avons ni personnel, ni infirmerie).

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf en cas de maladie chronique, comme l'asthme. Il sera obligatoire de constituer un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé), document officiel complété par le médecin traitant, les parents et l'école, et de nous confier le traitement nécessaire.

Tout enfant inscrit doit avoir reçu les vaccinations obligatoires.

Tout élève participe à toutes les activités proposées. Un certificat médical sera nécessaire en cas de dispense d'activités sportives.

Afin de veiller à l'équilibre alimentaire des enfants, le goûter ne sera autorisé que sur le temps qui précède l'étude, entre 16h15 et 16h45.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

SITUATION D'URGENCE

Afin que l'école puisse vous joindre en cas de maladie ou d'accident survenu à votre enfant, remplissez très soigneusement les feuilles de renseignements qui vous sont remises à la rentrée. Nous indiquer par écrit les coordonnées d'une personne qui pourra venir chercher votre enfant en cas d'indisponibilité vous concernant.

ASSURANCE :

Tout élève de l'établissement est obligatoirement inscrit à la Mutuelle St Christophe. Un fascicule est envoyé en juillet.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES auront lieu pendant la pause méridienne les mardis et jeudis à compter du 11 septembre 2018 jusqu'au 14 juin 2019. Elles peuvent être proposées par les enseignantes si le besoin s'en fait sentir et vous en serez informés par elles.

ETUDE Les enfants sont accueillis entre 16h15 et 17h45 sous réserve d'une attitude appropriée. Ils doivent apporter un goûter. En cas de retard après 17h45, merci de nous prévenir par téléphone. Si les retards sont répétés, l'enfant n'y sera plus admis. Nous transmettrons obligatoirement le numéro de téléphone portable de la personne venant chercher votre enfant. **Une demande d'étude exceptionnelle se fait par écrit sur le cahier de correspondance ou à l'accueil et doit être réglée le jour même dans une enveloppe (5 euros).** Il n'y a pas d'étude les veilles de vacances, hormis la veille des vacances de Noël.

CANTINE : C'est un service rendu aux parents ne pouvant pas faire déjeuner leur enfant à la maison. Les élèves accueillis doivent respecter les règles de bonne tenue. Si un enfant se voyait être une gêne pour leur bon fonctionnement, il serait exclu, ponctuellement ou définitivement après avertissement. En cas d'allergie alimentaire, un PAI doit être établi entre la famille et l'école. Aucun régime ni dérogation alimentaire ne peuvent être assurés (voir le règlement détaillé). Une demande de cantine exceptionnelle se fait par écrit sur le cahier de

correspondance ou à l'accueil et doit être réglée le jour même dans une enveloppe (6,00 euros).

EVEIL A LA FOI

Les élèves inscrits à l'école participent à une heure hebdomadaire d'Eveil à la Foi ainsi qu'aux célébrations proposées dans l'année.

NOS RENCONTRES

Vous serez conviés à différentes réunions ou fêtes afin de partager des moments de la vie scolaire : réunions avec les enseignantes, séance de théâtre, invitations dans la classe, célébrations.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Une tenue correcte est exigée. Les tatouages et le vernis à ongles sont interdits tout comme les boucles d'oreilles pour les garçons. Tout enfant ayant les cheveux longs doit les attacher. Veuillez à vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant et à nous signaler rapidement toute contamination. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de la détérioration d'un effet personnel.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

ANGLAIS

Les élèves de CP et CE1 ont 1 h 30 d'anglais par semaine en demi-groupe, les élèves de CE2, CM1 et CM2 en ont 1 h 30 en classe entière. Il est important que les leçons soient apprises et révisées régulièrement.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le jour de l'EPS, chaque élève devra apporter une tenue de sport dans un sac à part. Pour des raisons de sécurité, des baskets de bonne qualité sont exigées. Pensez à un tee-shirt de rechange. Des vestiaires sont à la disposition des élèves.

THEATRE

Un animateur du Théâtre de la Clarté vient régulièrement dans les classes. Après une collaboration avec chaque enseignant, il propose, en présence de celui-ci, une séance d'activités théâtrales en lien avec le programme de Français et les projets de classe.

ARTS VISUELS (uniquement pour les classes de CP)

Le vendredi, les élèves des classes de CP doivent porter un tablier.

RECREATIONS - DISCIPLINE - SANCTIONS :

Il est interdit de jouer dans les toilettes ou d'avoir des jeux brutaux, sous peine de sanctions sévères. Un signal sonore marque la fin de chaque récréation ; les élèves doivent se ranger en silence à l'emplacement de leur classe. Chacun veille à la propreté de la cour : **il y a des poubelles pour les papiers.**

La montée en classe doit se faire en silence et les élèves doivent être rangés.

Sont interdits dans l'enceinte de l'école : les téléphones portables, les bonbons, sucettes, chewing-gums, les objets de valeur susceptibles de créer des échanges et parfois des conflits entre les enfants (jeux électroniques, MP3, bijoux, cartes du type Pokémon), les balles de tennis, les billes, l'argent (sauf sur demande de l'école).

Sont autorisés : ballons et balles en mousse (sauf les jours de pluie) uniquement pendant les récréations du midi et de l'après-midi, cordes à sauter, élastiques, jeux de 7 familles et jeux de cartes, romans. Les bouteilles d'eau sont autorisées au moment des récréations sous réserve que les enfants ne jouent pas avec celles-ci (les boissons sucrées ne sont pas autorisées).

Il est strictement interdit de courir dans les couloirs et escaliers de l'école.

Les déplacements doivent se faire en silence.

En cas de problème persistant au niveau du comportement ou du non-respect de ce règlement, des sanctions pourront être prises. Elles prendront la forme d'une expulsion temporaire voire définitive après avertissement.

MATERIEL:

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts et munis d'une étiquette. Merci de ne pas coller le scotch à même le livre. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque. Les livres de bibliothèque (BCD) doivent faire également l'objet de soins attentifs (cf.règlement).

SUIVI DU TRAVAIL DE L'ENFANT/EVALUATION DES COMPETENCES

Les différents travaux effectués par les enfants sont à signer régulièrement ainsi que les livrets de compétences qui vous seront remis dans l'année (LSU).

Veillez à vérifier quotidiennement le cahier de correspondance de votre enfant.

Merci également de vous connecter régulièrement à Ecoledirecte.

Chaque famille doit avoir le souci de respecter le règlement comptable.

La Directrice reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du personnel de l'accueil.

La signature de ce règlement confirme la lecture et entraîne son acceptation et son respect.

Date et Signatures des parents :